

# Vos sapins *aussi* ont droit à *une seconde vie !*

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie.



Les sapins doivent être naturels,  
sans décoration ni sac ni neige artificielle.

A DISTROFF - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :

**Du samedi 10 janvier au mercredi 14 janvier 2026**  
**Lieu du dépôt : ateliers communaux**